



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL
SUCCINCT DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 juin 2025
À 9H00

Le 27 juin 2025, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN – Léonard BALDOCCHI – Marina

BARRESI – Myriam BONNET – Robert CANAMAS – Jean-Michel CASTAGNETTI –
Isabelle CAUET – Anna GAGLIARDI – Nadine KÖNIG – Jean LE PESCE – Paul MAISON –
Isabelle MAZEAUD - CULIOLI – Jennifer PALOMBE-MARKARIAN – Hervé PERNOT –
Paule RANUCCI – Lucien RIGAT – Claudine SEGURA – Dominique VALOIS-VALERA –
Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- Mme Yvonne FORNASIER à Anna GAGLIARDI
- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Noémie GUILBOT à Mme Dominique VALOIS - VALERA
- M. Hervé SEREKIAN à M. Philippe ARDHUIN
- Mme Marine SIMULA à Mme Marina BARRESI

ABSENTS :

- Mme Stéphanie CHASTIN (Procuration non conforme)
- M. Jean-Charles POUPEL
- M. Maxime SALAS

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 26

Monsieur le Maire : Pouvez-vous nous faire passer les procurations ?

Je propose comme secrétaire de séance Madame Dominique Valois - Valera.

Informations concernant les décisions du Maire : Entretien et fourniture et pose de matériel d'éclairage public de la signalisation tricolore, de bornes d'accès, et l'entretien des bornes de recharges pour la commune de Simiane Collongue. 18 entreprises ont retirés le marché dont 14 avec intention de soumission, une seule a répondu, l'entreprise Luminec. Donc le prix, c'est un marché à bordereau de prix, pour un montant de 103 229, 20 € hors taxe. Concernant les questions, nous allons traiter les questions au fur et à mesure, et celles qui n'auront pas été traitées, nous les traiterons à la fin. Procès-verbal, est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ?

Monsieur Vigouroux : Oui. Alors en bas de la page deux, petite correction, le terrain existant et non pas les terrains existants, et ce qui m'étonne dans la mesure où dans le compte rendu, mais je vous passerai, si vous voulez, les corrections directement. Il y a écrit « par commentaire », c'est « par contre », et c'est la construction de l'école élémentaire... Et a été encaissé par la commune en 2024, c'est vrai que le fait de disposer de l'enregistrement numérique, ça facilite aussi les corrections à apporter. En page douze, le cas d'ailleurs, le rond-point du roi des ânes. Et qu'on le trouve.... P14 : Est-ce que les vérifications et rectifications ont été faites ? C'est une question, vous deviez vérifier un certain nombre de choses.

Madame Valois – Valera : C'est-à-dire que vous voulez que soit modifié le procès-verbal du Conseil Municipal précédent, si j'ai bien compris. Au motif que lors du Conseil Municipal suivant vous avez apporté des explications et des éclaircissements. Et là je vous réponds non. On reste sur l'audio du Conseil Municipal. Et lors du Conseil Municipal suivant, lorsque vous nous apportez des éclaircissements par rapport au Conseil Municipal précédent on le note.

Monsieur Vigouroux : C'est exactement ce que j'ai demandé la dernière fois je vous le rappelle. Vous ne l'avez pas mis dans le PV. Vous avez marqué en début de PV la dernière fois que des remarques ont été réajustées dans le PV précédent. Alors que je demande que ces remarques soit notés effectivement et que ce soit précisé.

Madame Valois – Valera : Tout à fait on est d'accord.

Monsieur Vigouroux : c'est exactement ce que je demandais.

Madame Valois-Valera : Voyons-nous pour mettre cela à plat et que ça se passe bien.

Monsieur Vigouroux : En bas de la page 17, en bas de la page 14 il était question de vérification...

Monsieur le Maire : Alors, je vois que pour Madame Chastin, ce n'est pas du tout daté, la procuration. C'est une procuration avec une date vide. Ce n'est pas bon. Je rappelle qu'à un Conseil Municipal on est venu vérifier si c'étaient les bonnes dates.

Monsieur Vigouroux : On va vérifier les vôtres d'ailleurs aussi.

Monsieur le Maire : Oui allez-y. Bon, vous avez fini pour le Conseil ?

Monsieur Vigouroux : Pardon ?

Monsieur le Maire : Les remarques, c'est fini ou pas ? On passe au vote ?

Monsieur Vigouroux : Faites-nous passer vos procurations pour qu'on les vérifie.

Madame Valois : Déplacez-vous.

Monsieur le Maire : Déplacez-vous.

Monsieur Vigouroux : J'ai posé une question. Est-ce que les rectifications qui ont été votées en page 14 ont été faites ?

Madame Valois : On va vérifier ensemble Monsieur Vigouroux. On va le voir ensemble.

Monsieur Vigouroux : en page 14, j'avais évoqué un certain nombre de... notamment les adresses des sièges sociaux des associations qui n'étaient pas bons et qui devaient être vérifiées et rectifiées le cas échéant.

Madame Valois-Valera : Vérifiés, éventuellement, mais réctifiés, on ne peut pas les réctifier. C'est ce que vous aviez demandé, d'accord, mais on ne peut pas le faire.

Monsieur Vigouroux : C'est ce qui est écrit sur le Procès-Verbal.

Madame Valois – Valera : Bon, on va le reprendre.

Monsieur Vigouroux : En bas de la page 17, il n'y a pas l'intitulé de la délibération que l'on trouve en page 20 mais sans doute que le café ne faisait plus effet !! Alors c'est peut-être autre chose qui faisait effet.

Monsieur le Maire : Je rappelle quand même que pour les Procès Verbaux, je vous ai proposé de les faire, vous avez tout de suite refusé.

Monsieur Vigouroux : On n'est pas payé pour ça, mais pour ça on n'a aucune indemnité.

Monsieur le Maire : C'est bien.

Monsieur Vigouroux : Voilà, il nous manque l'objet de la délibération

Madame Valois - Valera : On va le mettre.

Monsieur Vigouroux : Il y a une espèce de changement qui a été opéré, je ne sais pas trop pourquoi, voilà. Ce n'est pas clair du tout.

- En haut de la P19 : Vous parlez ...2022 et non pas 2012 (erreur de ma part)
- Bas P 19 remplacer sincèrement par sensiblement
- Haut P 21 : ...vous ne savez pas où vous les dépensez
- Bas P21 : mettre le vôtre après on tourne en rond-là.

Madame Bonnet : Alors moi pareil, je voudrais faire une petite intervention s'il vous plaît. Donc c'est page 10, c'est sur la dénomination de la remise du domaine des Marres. Donc c'était le point 1.2. Donc c'est la réponse de Monsieur Arduin que je vais lire : « bien alors, Monsieur Chapel, c'est peut-être un manque de chance pour vous, alors je connaissais les deux frères, alors ils sont, ils viennent je crois, des Alpes et ne sont pas nés à Simiane, et quand on parle de Saint Eloi, on pense à Monsieur Yves Decome, on pense à Monsieur Caillo, on pense à Monsieur Negrel, alors mais Monsieur Chapel, frère, ce dernier, celui que vous avez cité, oui président de la chasse, n'est pas au niveau de la Saint Eloi ». Donc je voulais juste intervenir sur ce point. Je souhaite réagir aux propos de Monsieur Arduin lors de cette discussion concernant Monsieur Chapel et sa famille. Monsieur Arduin affirme que Robert Chapel et ses frères venaient des Hautes Alpes, alors qu'ils n'étaient pas nés à Simiane, que Robert n'était pas au niveau de la Saint Eloi Ces affirmations sont complètement fausses. Il est né à Simiane-Collongue ainsi que ses frères. Sa famille y est installée de longue date, de très longue date, il fait partie de l'histoire de notre commune, il est donc totalement erroné de dire qu'il n'est pas originaire de Simiane. Par ailleurs, Monsieur Chapel a été un participant actif et engagé des festivités de la Saint Eloi. Si vous voulez des photos, il y en a ici puisqu'il faut apporter la preuve de la preuve déjà d'une part, il a donné de son temps et de son énergie avec dévouement et passion, mettre en doute son engagement en cette tradition simianaise est à la fois injuste et infondée. Concernant enfin la proposition de nommer la grange je tiens à souligner que la famille Chapel est liée à plusieurs des familles évoquées dans cette démarche et je précise également qu'au moins l'une des familles citées vient de Plan de Cuques et non pas de Simiane ce qui devrait inviter à un peu plus de prudence dans les jugements portés.

Monsieur le Maire : J'ai beaucoup d'estime pour Monsieur Chapel. J'avais beaucoup d'estime pour...

Madame Bonnet : Oui attendez, laissez-moi finir. Laissez-moi s'il vous plaît ne me coupez pas la parole. S'il vous plaît, les propos, s'il vous plaît de ne pas me couper pas la parole.

Monsieur le Maire : Ça amène quoi ?

Madame Bonnet : Les propos de Monsieur Ardhuin, donc de vous-même

Monsieur le Maire : Donc vous n'allez pas tenir une demi-heure sur des choses

Madame Bonnet : Une méconnaissance manifeste de l'histoire des vieilles familles de Simiane, et plus largement du tissu social et patrimonial de notre commune. Je tenais à rétablir ces faits avec respect et clarté pour honorer la mémoire et l'engagement de cet homme qui a contribué à faire vivre l'identité simianaise et dont nous devrions tous être reconnaissants.

Monsieur le Maire : Je suis reconnaissant de ce qu'a fait la famille Chapel, il n'y a aucun souci. Ceci n'amène rien du tout au débat. Nous vous avons entendu.

Madame Bonnet : Mais Monsieur aussi le fait. On est d'accord ?

Monsieur le Maire : Oui j'ai bien compris.

Madame Bonnet : Page 11, Fabrice Denise, directeur du musée d'histoire de Marseille...

Monsieur le Maire : Maintenant on passe aux points du Conseil Municipal.

Madame Bonnet : Je voudrais revenir sur un incident regrettable...

Monsieur le Maire : Merci Madame Bonnet. Oui mais c'est insupportable... Je suspends. Quand on a un règlement, vous faites ça dans un autre Conseil Municipal, on vous demande de sortir, alors vous arrêtez maintenant.

Madame Bonnet : Vous m'avez interrompu pour me corriger à voix haute et vous m'avez dit...

Monsieur le Maire : Attendez, vous coupez la parole au Maire, la dernière fois, qu'est-ce que vous avez dit au Maire ? « Taisez-vous » en plein conseil.

Madame Bonnet : Mais vous aussi vous me l'avez dit. Taisez-vous. Et alors ?

Monsieur le Maire : Et alors, maintenant on est passé à un autre point, vous vous taisez.

Monsieur le Maire : On n'a pas à fouler aux pieds le sérieux du Conseil Municipal.

Madame Bonnet : Vous m'avez interrompu.

Monsieur le Maire suspend la séance.

La séance reprend à 9h57.

Monsieur le Maire : Avant de commencer, je rappelle que j'ai le pouvoir sur l'assemblée, et lorsque je demande à ce que l'on passe ou que l'on vote, on n'interrompt pas, on ne continue pas, on ne perturbe pas le Conseil Municipal. C'est marqué dans le règlement et dans tous les autres Conseils Municipaux, y compris à Marseille, la personne est demandée de sortir.

1-1 OBJET: DELIBERATION PORTANT SUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACHAT D'UNE PRESTATION DE GESTION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION :

Monsieur le Maire : Là-dessus, question de DCAS : *l'objet de cette délibération semble limiter la constitution de ce groupement de commande aux seuls achats d'une prestation de gestion du relais de petite enfance. Est-ce bien le but recherché ? Nous avons reçu en annexe la convention de groupement, mais aucune information sur le relais petite enfance, pouvez-vous nous transmettre les éléments d'informations sur cette structure : buts, objectifs, moyens, implantation, organisation, etc.*

Le relais petite enfance est une obligation pour les villes de plus de 10 000 habitants. Donc pour Bouc-Bel-Air et Cabriès. Mais cela n'est pas le cas pour nous, 6000 habitants, ça pourrait l'être dans les prochaines années. Le service public de la petite enfance est lui une obligation pour les villes de plus de 3 500 habitants dont nous faisons partie. Dans le cadre de la convention technique globale (CTG) signée avec la CAF, les trois communes du SIGV, figurent parmi les nombreuses actions, la création d'un relais petite enfance itinérant à l'échelle des trois communes. Il a donc été décidé d'offrir le plus haut niveau de services aux administrés sur cette thématique. Pour ce faire et simplifier les démarches et diminuer les dépenses, nous avons décidé de constituer un groupement de commandes pour les trois communes porté par Bouc-Bel-Air, et qui concerne Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane. Est-ce qu'il y a des questions ? D'autres questions ?

Monsieur Vigouroux : La question qu'on posait, vous intégrez dans ce groupement, ça veut dire, il est marqué dans le groupement d'ailleurs que Simiane bénéficiera de ce relais petite enfance, donc est-ce que vous pouvez nous dire ce qui va concrètement être mis en place pour Simiane ? Deuxième point, vous évoquez uniquement les dépenses relatives au groupement,

mais pas celles qui pourraient incomber à Simiane sur le fonctionnement de ce relais petite enfance. Voilà ce sont les questions que nous posions.

Monsieur le Maire : Là, avant de faire un groupement, on demande la création. Une fois que c'est passé dans les Conseils Municipaux, ça sera mis en œuvre.

Monsieur Vigouroux : Vous n'avez pas défini ce qui allait être demandé dans le cadre des... D'accord, pas encore. Bon ok.

Madame Valois-Valera : Merci Monsieur le Maire, ça fait partie du partenariat avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale lors de laquelle il est prévu certaines actions. Et parmi ces actions, il y a la création d'un relais petite enfance itinérant à l'échelle des trois communes, donc Bouc-Bel-Air, Cabriès, Simiane.

Monsieur Vigouroux : D'accord. Mais vous n'avez aucune idée de ce qui va être proposé comme prestation dedans ?

Madame Valois-Valera : Je vais vous dire ce qui va être fait en général, parce que pour l'instant je n'ai pas d'éléments concernant nos trois localités, nous allons dire. Alors, il s'agit d'un lieu ressources qui accompagne les familles à la recherche d'un mode d'accueil collectif ou individuel qui met en lien les parents et les professionnels de l'accueil individuel et soutient les parents dans leur statut d'employeur, c'est-à-dire que quand on va embaucher des assistantes maternelles, on va les aider à rédiger le contrat de travail, on va leur expliquer ce que l'on doit faire etc. Je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Je me pose la question parce qu'il risque d'y avoir des problèmes, peut-être juridiques après. Je n'en sais rien. J'espère que ça fonctionnera bien. C'est un service qui vise aussi à améliorer la qualité d'accueil de jeunes enfants à domicile en accompagnant les parents, les assistantes maternelles et les gardes à domicile. Il faut savoir que ce relais petite enfance, qui est une des promesses de campagne de Monsieur Emmanuel Macron, commence effectivement à prendre jour, et c'est dû à la loi pour le plein emploi, concernant ce point-là, et le partenariat avec la CAF, c'est dû principalement à la diminution du nombre d'assistantes maternelles dans nos localités. Donc il faut trouver des structures, il faut trouver des solutions, Monsieur Macron s'est employé à le dire, et maintenant on essaie de le mettre en œuvre.

Monsieur Vigouroux : J'ai juste une question subsidiaire là, je me demandais, est-ce que Simiane est en train de se faire absorber par Bouc-Bel-Air ?

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Vigouroux : Puisqu'il y a de plus en plus de choses qu'on délègue à Bouc Bel Air, et en plus dans le dossier relatif à l'adressage, c'est marrant parce que toutes les nouvelles rues qui sont renommées apparaissent sous le code postal de Bouc Bel Air. Donc c'est étonnant quoi. Je n'ai pas d'autres questions.

Monsieur le Maire : Bon. Ça c'est le point suivant.

Pour : 25

Abstention : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

2-1 OBJET : ADRESSAGE - DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES ET LIEUX-DITS :

Monsieur le Maire : Alors, une question de DCAS : *de nombreuses erreurs d'adressage postal persistent sur la commune, avec par exemple les numéros des lots les Petits Bosquets, dont l'accès se fait par le petit chemin de Bouc, envoient à l'avenue du Général de Gaulle, ce qui génère des pertes de courriers, ou la non livraison de colis. Pouvons-nous profiter de cette révision pour régler ces problèmes qui sont fréquents sur Simiane ?*

Et là-dessus, pour une fois, je vous donne entièrement raison. Rien n'a été entrepris depuis des décennies. Malgré les nombreuses erreurs d'adressage qui peuvent parfois poser de gros soucis. Nous avons décidé d'y remédier. Nous avons entrepris, avec les services de la poste, une étude globale sur la commune, qui a demandé du temps. Cette étude a été finalisée, il s'agit aujourd'hui de la mettre en pratique. Elle va se faire en deux étapes.

La première est de nommer l'ensemble des voies qui sont aujourd'hui sans nom.

Et ensuite, lorsque nous aurons réglé ce problème, qui apportera, de fait, des améliorations sur le reste, nous lancerons la deuxième étape qui consistera à modifier ou corriger certaines voies et/ou numérotations. Mais ces changements doivent se faire avec un accompagnement des administrés car toutes ces modifications peuvent aussi avoir des incidences administratives. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui ?

Madame Mazeaud : Donc la clarification des données d'adressage est un enjeu fondamental bien sûr, mais je souhaite avoir une clarification sur la formulation de cette délibération, vous évoquez la sollicitation de La Poste, et ça sous-entend que la démarche n'est pas en lien avec la loi 3DS. La loi du 21 février 2022 réaffirme la compétence de la commune en matière d'adressage et doit procéder à la dénomination des voies des lieux dits, à la numérotation des constructions, mais aussi transmettre les données associées à la base adresse nationale, cette première mise à disposition du référentiel adresse dans la base adresse nationale qui était attendue pour le 1^{er} février 2024. De plus, aujourd'hui il est question de délibérer sur le nom des lieux, mais cette démarche suscite des interrogations, auxquelles vous avez certainement anticipé les réponses et vous venez d'en formuler une, donc la première question que j'avais c'était : s'agit-il d'un complément d'adresse ou d'une nouvelle adresse ? Donc je comprends que ce sera des nouvelles adresses, et s'il s'agit de nouvelles adresses, il y a les délais et les modalités de mise en œuvre, ce à quoi vous avez répondu partiellement. Le côté signalétique, il y a la question de la fourniture des plaques de rue et des numéros de rue, de voie ou d'impasse, et le côté administratif très important, donc sur l'aide qui sera apporté aux Simianais pour informer les administrations, les banques, les organismes de santé, et aussi les personnes qui ont des adresses professionnelles avec des papiers en tête, des cartes de visites... Donc le point administratif est susceptible de générer effectivement beaucoup d'anxiété. Et au final je reprends la question de Marc sur le fait qu'on a pris note aussi du changement de code postal qui est le code postal de Bouc Bel Air, qui nous a étonné, voilà.

Monsieur le Maire : Oui, c'est une erreur. 13109, évidemment. Actuellement, ça ne va pas générer, y compris pour les entreprises, de problèmes, puisqu'ils ont des cartes de visite avec des voies sans nom. Donc si on met un nom, ils modifient, ils ne modifient pas, s'ils reçoivent déjà leur courrier, avec, je ne sais pas, l'intitulé qu'ils ont mis, ça arrivera quand même. Actuellement, je ne vois pas le problème qui peut être généré de donner des noms aux voies sans nom.

Madame Mazeaud : A aujourd'hui il y a quand même des adresses, je prends un exemple...

Monsieur le Maire : Non.

Madame Mazeaud : Non mais à aujourd'hui, les personnes qui habitent au 1495 chemin des Vignes ils ont tous une boîte aux lettres...

Monsieur le Maire : Chemin des Vignes, donc c'est déjà dénommé. Ce n'est pas marqué voie sans nom.

Madame Mazeaud : Donc ça va être un complément d'adresse ? On gardera 1495 chemin des Vignes avec en complément...

Monsieur le Maire : Si vous avez regardé, c'est s'il y a des erreurs de numérotation ou autre sur les voies existantes, ce sera la deuxième phase. Là on met des noms sur les voies qui n'en ont pas.

Madame Mazeaud : Oui mais je comprends, mais à aujourd'hui, les gens, s'ils habitent par exemple au 1495 chemin des Vignes et qu'ils sont professionnels, ils ont cette adresse-là, et elle est reconnue, le facteur, il y a quatre boîtes aux lettres, il les trouve.

Monsieur le Maire : Léonard ?

Madame Mazeaud : L'impasse va se substituer au 1495 chemin des Vignes, ou bien ce sera un complément d'adresse ?

Monsieur le Maire : Laissez l' élu répondre.

Monsieur Baldocchi : Oui merci Monsieur le Maire. En fait ça permet d'être plus précis. C'est-à-dire que si vous avez un infarctus et que vous appelez le SAMU, que vous donnez l'adresse effectivement du 1400 je ne sais pas quoi chemin des Vignes, les pompiers vont arriver en bas d'un long chemin qui peut être long, et ça peut poser un gros problème. Donc si on nomme cette voie où pour l'instant on a juste l'adresse de l'entrée de la voie, ça permettra, une fois que ce sera dans la base Nationale, c'est le but, d'arriver pile au bon endroit.

Monsieur le Maire : C'est-à-dire que vous avez la boîte aux lettres pour recevoir le courrier, et vous avez aussi une adresse que vous pouvez donner, par exemple aux gendarmes, au SAMU ou autre, et là on a besoin vraiment, précisément, d'avoir la porte d'entrée.

Madame Mazeaud : Oui je me rends bien compte, après je prends le cas de ce que je connais, le 1495, chaque maison a le A, le B, le C, donc à aujourd'hui c'est déjà individualisé, donc ma question c'est, est-ce que, quand on va écrire on mettra, l'adresse 1400 plus le complément ou est-ce que ce sera un changement complet, c'est juste ça ma question ?

Monsieur Baldocchi : Vous pouvez laisser que la nouvelle dénomination. Ca suffira.

Madame Mazeaud : D'accord, donc en effet à ce moment-là ça demandera un gros travail d'information des administrateurs.

Monsieur Baldocchi : Il est prévu dans le contrat qu'on a signé avec la poste.

Madame Mazeaud : Ok, il est prévu dans le contrat, parce que ça je sais que quand on l'avait fait passer, on avait changé la numérotation en, je crois, 2010/2009, le 1495 était l'ex 51 10, c'est un cas que je connais, ça a mis des années, par exemple EDF n'a toujours pas modifié les points de livraison des adresses.

Monsieur Baldocchi : Justement, c'est le problème, et là tout va être fait en un seul clic puisqu'on n'a plus qu'à cliquer sur un écran d'ordinateur et c'est envoyé à la base Nationale.

Madame Mazeaud : Et par exemple, la base Nationale elle ne va pas envoyer la nouvelle adresse à la banque, ce sera quand même à moi de le faire ?

Monsieur Baldocchi : Oui.

Madame Mazeaud : Donc il y aura quand même un gros travail pour chaque administré d'identifier tous les prestataires qu'il peut avoir ?

Monsieur Baldocchi : L'ancienne adresse sera toujours reconnue quand même, mais ça permettra d'être plus précis, et de répondre à la loi.

Madame Mazeaud : Donc c'est un complément d'adresse ? D'accord.

Monsieur Baldocchi : Si vous voulez.

Madame Mazeaud : Au niveau du cadastre, le cadastre va changer ou pas ?

Monsieur le Maire : Il sera mis à jour.

Monsieur Baldocchi : Il sera mis à jour oui.

Madame Mazeaud : Donc un lot sera lié à une nouvelle adresse ? Donc il y aura un changement d'adresse ?

Monsieur le Maire : Monsieur Zunino ?

Monsieur Zunino : Oui, merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de cette délibération vous avez décidé suite à une prestation effectuée par ADN premium et rapportée en septembre 2023 à la poste, de nommer un chemin privé appartenant à plusieurs propriétaires. De ce fait, malgré l'accord de la famille d'Edouard Gai, vous avez décidé d'appeler ce chemin en son nom sans aucune consultation des deux autres propriétaires dudit chemin. Je vous rappelle que la dénomination des voies privées et le juge administratif considère que s'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues et des places publiques, aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le Conseil Municipal à établir ces dénominations. De ce fait, je demande le retrait pur et simple de la dénomination du chemin Edouard Gai dans cette délibération. Je n'ai rien contre Edouard Gai, c'était mon voisin, ..

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de souci, je vous ai entendu, faites un recours.

Monsieur Zunino : Très bien.

POUR : 21

CONTRE 1 (M. Gilbert ZUNINO)

ABSTENTION : 4 (MM. Myriam BONNET – Isabelle Mazeaud-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée.

2-2 OBJET : ACQUISITION D'UN GROUPEMENT DE PARCELLES AUPRES DE LA SAFER :

Monsieur le Maire : Donc, il s'agit d'un groupement de parcelles dont la superficie totale est de 319 208 m². Je rappelle que la Municipalité est engagée sur un volet d'alimentation, le PAT (Plan d'Alimentation Territorial), et s'est lancée dès 2020 dans l'élaboration de ce projet. L'acquisition de ces parcelles, la parcelle BC0035 et la parcelle BC0071 continue à être dans la continuation de ce projet ; ces deux terrains, d'une superficie de 19 022 et 8 980m, ont vocation à être alloués à des agriculteurs. Les parcelles 001, BC 002, BC 003, 4, 7, 0036, 0037 d'une étendue globale de 291 206 m², sont quant à elles boisées. Est-ce qu'il y a des questions ? J'ai oublié, les frais d'achat sont d'un montant de 227 060 € hors taxe.

Madame Mazeaud : Dans le cadre de... Donc, c'est très bien d'avoir des terres agricoles qui permettent à de jeunes agriculteurs de venir, et donc vous évoquez le PAT qui est mis en place depuis 2022, est-ce que vous avez à aujourd'hui déjà un premier résultat de ce que ça a apporté à la commune, quels sont les...

Monsieur le Maire : Oui tout à fait, nous avons les deux agriculteurs qui commencent à s'étendre, et ils augmentent leurs productions, notamment l'un au niveau, comme il a été mis dans la convention pour le centre aéré et les cantines, alors il y a un cahier des charges, bio etc. et actuellement nous pensons, le lycée agricole aussi d'ailleurs, et la chambre d'agriculture, que nous sommes sur une très bonne trajectoire, c'est pour ça que nous préférons augmenter sa superficie.

Madame Mazeaud : D'accord. Donc aujourd'hui le centre aéré et les cantines commencent à être fournis par les résultats du PAT ?

Monsieur le Maire : Oui. Monsieur Zunino ?

Monsieur Zunino : Dans les numéros de parcelles, la BC 35 et la BC 0071 enclavent une parcelle. Comment se fait-il que cette parcelle-là ne soit pas attribuée ou appartient à un privé ?

Monsieur le Maire : Je pense et je vais répondre que c'est déjà à un privé...

Madame Barresi : La parcelle qui est entre appartient à un privé. Et du coup on ne pourra pas.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-1 OBJET: ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA CENTRALE BIOMASSE DE LA SOCIÉTÉ GAZEL ENERGIE :

Monsieur le Maire : Donc par transmission du 22 mai 2025, la préfecture a fait parvenir à notre commune le dossier de la société Gazel Energie relatif à une enquête publique qui s'est déroulée du 5 avril 2025 au 6 juin 2025. La préfecture nous sollicite afin que le Conseil Municipal puisse émettre un avis sur l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale biomasse Gazel Energie située sur les communes de Meyreuil et Gardanne qui est en cours. Il s'agit d'un document de trois pages émis par la direction régionale de l'alimentation et de l'agriculture rappelant la réglementation forestière. Là-dessus, étant délégué à la forêt au niveau de la Métropole, nous avons un gros problème sur l'entretien de nos forêts, car quasiment le seul débouché pour le bois c'est la pâte à papier, et les prix sont très bas. Donc, souvent, la sauce coûte plus cher que le poisson et ce manque d'entretien, parce que 70% des forêts sont privées, ce manque d'entretien de la forêt génère des incendies. Une forêt non entretenue brûle. Pas l'année suivante, peut-être pas, mais il suffit d'aller dans la commune pour le voir. Donc sur la zone, il est ou il était prévu de faire une filière bois. A savoir, utiliser le bois d'œuvre. Ce bois d'œuvre ne peut que faire monter le prix du bois, et si le prix du bois monte, parce que le pin d'alep est certifié et nous sommes même en pénurie, cela ne peut participer qu'à l'amélioration de la forêt. Et, le prix du bois montant, puisqu'il y a du bois d'œuvre, ça ne peut qu'améliorer l'entretien. D'un autre côté, si le projet est démesuré au niveau de la consommation de bois, je tiens à dire que c'est le bois connexe qui partirait à la centrale, le bois connexe c'est-à-dire celui qu'on n'utilise pas pour le bois d'œuvre, mais qui représente plus de la moitié. Dans ces cas-là c'est du bois qui peut venir, et qui va être acheté à l'étranger. Ce qui va faire, au niveau du carbone ce n'est pas bon, enfin à tous les niveaux. Il n'est pas prévu d'utiliser que du bois de Provence, ou de désertifier les forêts. Je rappelle que les plans de gestion sont fournis, pour les forêts communales, au Conseil Municipal avant toute coupe et pour les forêts métropolitaines, au Conseil Métropolitain, et pour les forêts départementales, au Conseil Départemental. Donc il y a peu de chances que l'on voit ce phénomène. Mettre une filière bois au niveau des Bouches-du-Rhône, je pense que c'est une très bonne chose pour nos forêts. Donc, compte tenu de ces éléments, mon groupe votera un avis favorable. Oui ?

Monsieur Vigouroux : Oui, c'est dommage qu'on n'ait pas eu cet avis joint aux délibérations, à l'ordre du jour du Conseil Municipal, parce qu'on aurait pu effectivement faire des remarques dessus. Voilà, quoi qu'il en soit nous aussi on a un avis à émettre sur cette centrale, ce projet est pour nous une véritable aberration écologique, il est prévu de brûler 450 000 tonnes de bois chaque année. Bois qui proviendra en majeure partie des forêts françaises, et notamment méditerranéennes, qui se dégradent à grande vitesse du fait du dérèglement climatique. Suite à votre remarque je note aussi que ce n'est pas ça qui va améliorer l'entretien des forêts. On ne va pas récupérer du bois mort qui pourrit dans les forêts pour alimenter la centrale. Non on va couper des arbres.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Si le bois est mort, ça veut dire que déjà, ces parcelles ne sont pas entretenues. Ça devient des brûlots, et il ne faut pas oublier que là-dedans vous avez des obligations légales de débroussaillage, etc. Notamment les pistes DFCI on saura où il y a du bois d'œuvre.

Monsieur Vigouroux : Mais ce n'est pas ce bois-là qui sera récupéré quoi. Voila. Il est également prévu dans l'enquête publique qu'on va faire venir du bois de l'étranger notamment du Brésil encore, pour une certaine partie. L'enquête publique porte uniquement sur 324 communes alors qu'il y en a plus de 4 000 qui sont concernées. On a un rendement de la centrale qui est donné par un gestionnaire à 28 %, ce qui est complètement aberrant quand on sait qu'une chaudière à plaquette de bois donne un rendement au minimum de 75 à 85% et qu'un poêle à granulés on dépasse les 90%. Donc 28%, ça veut dire que 7 arbres sur 10 vont brûler pour rien. Outre le bois, la centrale fonctionnera également au charbon, à hauteur de 15% des volumes. On connaît les effets néfastes, tant sur la santé que sur l'environnement de ce combustible, donc c'est complètement aberrant qu'on continue à brûler du charbon dans une centrale comme ça. On va également, de ce fait, augmenter considérablement, les gaz à effet de serre, et parallèlement on va détruire les puits de carbone que sont les arbres anciens, les arbres qui ont un certain âge. Autre point également c'est que, la centrale, alors ce n'est pas vraiment précisé, mais logiquement, devrait fonctionner sur des bois déchiquetés, à moins qu'on emmène les grumes, mais dans un cas comme dans l'autre, ça veut dire qu'on va avoir, quand on évalue les volumes de bois que ça représente, on va être à plus de 200 énormes camions qui chaque jour vont se rendre à la centrale pour amener du bois. Ne parlons pas du bilan carbone parce que là...

Monsieur le Maire : Actuellement le bois c'est plutôt par voie ferrée qu'il vient de l'extérieur.

Monsieur Vigouroux : Il n'y a pas de voie ferrée qui arrive dans le centre de Gardanne.

Monsieur le Maire : Deuxièmement, quand vous me parlez des bois qui sont vieux, effectivement, ces derniers sont des bois en sénescence et qu'il faudrait abattre de toute urgence si vous voulez que la forêt se régénère. Ça c'est le travail de déforester de la sylviculture, pas pour l'essence du pin d'Alep. Après, dans mon avis favorable sur ceci pour avoir la filière bois, évidemment, je mets et je mettrai sur l'approvisionnement du bois, on va dire, une réserve.

Monsieur Vigouroux : Oui, parce qu'on parle de 450 000 tonnes quoi. Donc je peux vous dire qu'il va falloir en couper des arbres, c'est par dizaine de milliers, voire centaine de milliers quoi.

Monsieur le Maire : C'est peut-être que le projet est démesuré.

Monsieur Vigouroux : Autre aspect, c'est également une aberration sur le plan financier, EDF s'est engagé à acheter le megawattheure à un tarif quatre à cinq fois supérieur à celui du marché, en versant chaque année cent millions d'euros à la centrale pendant huit ans. Donc plus de 800 millions qui sont sur la table. On va payer une électricité dont on n'a pas besoin, on est plutôt en surproduction d'électricité en France, et il y a effectivement une étude qui a été faite par la Sylviculture, il y a des subventions pour chaque emploi en sylviculteur, qui représente une subvention d'environ 431 € par an et par salarié, là on va dépasser le million d'euros de

subvention par salarié pour la centrale de Gardanne. Voilà, donc bien évidemment nous n'aurons pas un avis positif à celui que vous prononcez.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Bien. Passons au vote.

POUR : 21

ABSTENTION : 5 (MM. Myriam BONNET – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX - Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

4-1 OBJET: ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 36 DU 4 AVRIL 2025 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE. ET REMPLACE PAR LA SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE :

Monsieur le Maire : Tout simplement, c'est que, avec les retards de projets ou autre, nous avons réduit notre ambition sur le montant du prêt. Pour ce faire, ce n'est plus tout à fait les mêmes taux, c'est pour ceci que nous allons signer avec une autre banque. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Vigouroux : Ce n'est pas vraiment une question, c'est une remarque sur l'amateurisme qu'il y a sur ces délibérations qu'on annule et qu'on reprend sous une autre forme, ça devient sidérant. Il n'y a pas longtemps vous nous avez reproché de nous former, mais je pense que vous devriez former votre majorité et vous en même temps. Ça ferait beaucoup de bien et ça éviterait ce genre d'erreur.

Monsieur le Maire : Oui, je vous ai entendu. Est-ce qu'il y a des questions ?

POUR : 21

ABSTENTIONS : 5 (MM. Myriam BONNET – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX - Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

4-2 OBJET: ANNULATION DE LA DELIBERATION N°55/2024 RELATIVE A LA REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 000€ AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE, SES EQUIPEMENTS ANNEXES ET SES INFRASTRUCTURES ROUTIERES AVEC LE PRET PSPL-TE ET REMPLACE PAR : LA REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET PSPL TRANSFORMATION ECOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE, SES EQUIPEMENTS ANNEXES ET SES INFRASTRUCTURES ROUTIERES:

Monsieur le Maire : Je rappelle d'ailleurs que les délais ont changé parce qu'il y a peut-être un recours.

Donc, c'est le même prêt, mais comme ça devait démarrer en 2024 et que ça passe en 2025, on nous a demandé de re-délibérer. Mais ce sont les mêmes conditions. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Vigouroux : Juste, est-ce que vous pouvez prendre l'engagement que cet emprunt sera bien consacré à la construction du groupe scolaire et non pas au renflouement de la section d'investissement déficitaire de la commune ?

Monsieur le Maire : Alors, comme je l'ai déjà indiqué 2 fois, 3 fois, 4 fois, 5 fois, 6 fois, il n'y a pas eu un euro qui n'est pas parti pour ceci. Mais comme vous ne voulez pas comprendre qu'un terrain ça s'achète,

Monsieur Vigouroux : J'attends les réponses aux questions qu'on a posées là-dessus Monsieur le Maire, vous dites que vous attendez le truc, voilà.

Monsieur le Maire : Je vais vous dire, il y a une autre question dessus, vous avez reposé encore une question, je vais vous répondre, d'accord ?

Monsieur le Vigouroux : Et vous donnerez les pièces justificatives j'espère ?

POUR : 21

ABSTENTIONS : 5 (MM. Myriam BONNET – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX - Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

4-3 OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU RENOUELEMENT DE L'EQUIPEMENT EN MATERIEL SCENIQUE ET MOBILIER DE LA SALLE CULTURELLE - ANNEE 2026 - :

Monsieur le Maire : Question DCAS : *Pouvez-vous nous fournir la liste du matériel envisagé ?*

La liste complète non, car il y a du câblage, des ampoules, des rallonges, des cavaliers pour mettre au mur, etc. Ça c'est le petit matériel. Mais le plus gros de cette dépense est le remplacement de tours d'éclairage des gradins de la salle culturelle, très anciennes, et que l'on doit remettre aux normes. Ensuite, le remplacement d'un grand nombre de projecteurs de scène, plus d'une dizaine, là encore très anciens et énergivores, on modernise et on en profite pour passer sur des projecteurs LED dès que c'est possible. Et enfin, en gros achat il y a aussi le remplacement de la console lumière de la salle culturelle, là encore ancienne, comme l'on modernise, il faut une compatibilité avec le nouveau matériel. Enfin, il s'agit bien de la modernisation du matériel de notre salle culturelle qui est importante aux yeux des Simianais et que l'on ne veut pas laisser à l'abandon. Le matériel, comme les bâtiments d'ailleurs, cela s'entretient. Ce que nous faisons au fur et à mesure pour ne plus reproduire ces erreurs. Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de questions.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**4-4 OBJET: TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES -
DEGREVEMENT DE LA TAXE AFFERENTE AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR
DE JEUNES AGRICULTEURS :**

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de questions.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**5-1 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2025-2026 AVEC LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE - DISPOSITIF
PROVENCE EN SCENE :**

Monsieur le Maire : Question de DCAS : *Pouvez-vous nous transmettre le projet de convention que vous allez proposer au Conseil Départemental ?*

Alors, le projet vous a été transmis il me semble, il s'agit juste de la même convention que nous signons chaque année depuis, je n'étais même pas Maire. Et qui nous permet de profiter de certains spectacles négociés avec une prise en charge de 50% par le Département. Madame Bonnet ?

Madame Bonnet : Alors, concernant le partenariat de la commune avec le dispositif Provence en Scène que vous utilisez depuis plusieurs années, j'ai plusieurs questions et d'abord un constat. Nous avons eu des retours négatifs de spectateurs, notamment sur la qualité de certaines prestations, des troupes mal préparées, ne connaissant pas leurs textes, nous proposant un spectacle jugé très médiocre. Disposons-nous d'un suivi du taux de remplissage des salles au fil des années, afin d'apprécier l'évolution de la fréquentation, première question ?

Etant donné que le partenariat est reconduit régulièrement, pourrait-on envisager une plus grande diversité de compagnies ?

Enfin, serait-il possible d'explorer d'autres circuits de programmation afin de proposer une offre culturelle plus riche et mieux maîtrisée en termes de qualité ? Par exemple, si l'objectif est d'enrichir l'offre culturelle, il existe d'autres circuits de programmation intéressants à explorer en complément de Provence en Scène. Vous avez le réseau Scène et Ciné dans les Bouches-du-Rhône, le Chainon Manquant, vous avez une somme de compagnie.

Monsieur le Maire : Il y a deux volets dans la réponse que je vais vous faire. Le premier : si le spectacle est mauvais, il faut le dire au Conseil Départemental, et aux troupes de théâtre, ou de

spectacle, enfin peu importe. Deuxièmement, je n'irai pas, et je peux le faire, nous le faisons, où nous payons des spectacles à 100%, mais point trop n'en faut. Surtout si on paye un spectacle cher et on ne remplit pas la salle, ça devient limite. Je ne vais pas, comme certaines communes, faire des spectacles où il y a 265 000 € de cachet. Nous avons 6 000 habitants, voilà.

Madame Bonnet : Non mais d'accord, mais vous prenez combien de spectacles à Provence en Scène ?

Monsieur le Maire : Je n'en sais rien. Très peu.

Madame Bonnet : Très peu. Bon. Et les autres, ce sont des spectacles que vous choisissez ? Parce que Provence en Scène aussi vous choisissez non ?

Madame Segura : « Propos inaudibles. »

Madame Bonnet : Ah, dans un catalogue ? Merci.

Madame Segura : De rien.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Les questions de Simiane à Venir, qui n'ont pas été traitées, je parle des questions qui n'ont pas été traitées. Alors, Monsieur Zunino, vous posez, dans le cadre de ma participation à la réunion, participation citoyenne, le jeudi 20 juin 2025 :

Il a été démontré par des chiffres venant de la gendarmerie Nationale de Bouc-Bel-Air que la délinquance à Simiane est en nette augmentation. Pourtant ces chiffres ne concernent que la période de cinq mois 2025. En 2024, 18 délits constatés. En 2025, 30 délits constatés à ce jour. Contrôle de stupéfiants en 2024, 22 personnes contrôlées positives. En 2025, 35 personnes positives. Vous êtes le garant de la sécurité sur Simiane, quels vont être vos actions pour enrayer le phénomène d'augmentation des délits qui ont pratiquement doublé en cinq mois par rapport à l'année entière en 2024 ? Vous prenez en compte l'ampleur de l'augmentation de prises de stupéfiants sur notre commune qui engendre l'insécurité ? Quelle mesure comptez-vous prendre afin de rétablir la tranquillité dans tous les quartiers de la commune afin d'éviter les dégâts sur les bâtiments publics et privés.

Alors, il y a une chose très simple, pour ne pas avoir de délits, je peux même le mettre à zéro, plus du tout de contrôle. Je rappelle que si vous avez 10 délits constatés et vous ne faites qu'un seul contrôle, et vous avez onze délits constatés sur 110, ce n'est pas les 110 ou il y en a un de plus. Actuellement, la plupart des délits, notamment pour les stupéfiants, c'est les contrôles que font la gendarmerie sur la route de Mimet. Et 98% des gens ne sont pas des Simianais. Je tiens à le dire, ce sont des voies de passage. Alors, il faut bien comprendre que les contrôles ont été triplés par la gendarmerie, et c'est une bonne chose. Forcément, plus on contrôle, plus on trouve. Mais la délinquance intrinsèque, ou commise sur les biens et les personnes à Simiane, ce n'est pas ça.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Oui ?

Monsieur Zunino : Vous parlez des délits et contrôles de la route de Mimet, dans les délits, quand on parle des stupéfiants à 5 mois de l'année 2025 et vous avez déjà pratiquement le double de contrôles positifs, les dégradations qui sont commises sur les bâtiments publics comme ça s'est passé à Bedouffe..

Monsieur le Maire : Combien de Simianais ?

Monsieur Zunino : On cherche pas à savoir combien de Simianais

Monsieur le Maire : D'accord.

Monsieur Zunino : On n'a pas la précision.

Monsieur le Maire : Hélas, ça augmente à Gardanne, ça augmente partout, y compris à Simiane.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire ce sont des faits qui se sont produits sur Simiane. Ce n'est pas ailleurs, donc c'est en augmentation ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Zunino : Voilà. Donc, j'attends votre réponse.

Monsieur le Maire : Et bien vous pouvez attendre ma réponse. Je peux demander à la BAC et à l'antidrogue de faire des actions pour qu'il y ait moins de drogues dans les Bouches-du-Rhône et en France en général, non mais attendez, je ne suis que Maire d'une commune.

Monsieur Zunino : Oui mais vous avez une Police Municipale.

Monsieur le Maire : D'accord. Bon je sais bien ce que vous pensez de ma Police Municipale. Question de Collongue à Simiane.

Monsieur Vigouroux : Alors, dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2025, vous affirmez que notre recours gracieux sur le permis de construire des logements des Hauts de Gadie est identique à la virgule près au recours devant le tribunal administratif du collectif des riverains. Et vous proposez même de l'amener lors du prochain Conseil Municipal. Nous répondons bien volontiers à cette proposition, et amènerons de notre côté le recours gracieux que nous avons adressé afin de comparer ces deux documents.

Monsieur le Maire : Oui alors il n'y a pas de soucis mais, je connais bien, ils sont là, je vais vous le dire, ce qui est intéressant c'est que vous allez faire comme d'habitude, c'est-à-dire que vous dites, « j'ai jamais dit au Conseil que le Maire avait détourné des millions », on vous fait entendre l'enregistrement et vous dites « c'est pas vrai », bon. Ça risque d'être pareil. Alors, le titre déjà. Le titre recours gracieux contre l'arrêté, vous pouvez vérifier, parce que là je vais parler des deux à la virgule près. Rien que l'objet : « Recours gracieux contre l'arrêté numéro 2023 19 du 31/07/2023, accordant une autorisation d'urbanisme numéro PC 13... les hauts de Gadie domicilié 75 avenue ... à Aix-en-Provence pour la création de 130 logements, la création d'un local destiné à des bureaux et la création de parkings en sous-sol sur le terrain issu des trois parcelles AL 37 AL 38 AL 39 situées au quartier des Charmilles. ».

Monsieur Vigouroux : Mais c'est ce qu'il y a marqué sur l'arrêté de permis ça. On fait un recours sur un arrêté, donc automatiquement on fait un truc.

Monsieur le Maire : C'est marqué chemin de la barricade.

Monsieur Vigouroux : Ah bon ?

Monsieur le Maire : Une erreur de plume mais elle a été reprise, même titre, même erreur. Et il y a pire.

Monsieur Vigouroux : Montrez pire ? A la virgule près c'est tout le recours ?

Monsieur le Maire : Malgré cette augmentation très conséquente du nombre d'habitants sur cette zone, et comme le rappelle le commissaire enquêteur, aucune étude de circulation n'est programmée à ce jour, et cette étude apparaît indispensable de son point de vue dans le secteur, même phrase même virgule, même sémantique.

Monsieur Vigouroux : Sur tout le recours c'est comme ça ? Mais ils sont identiques les recours ? A la virgule près ? C'est ce que vous avez dit ?

Monsieur le Maire : Non mais attendez, si vous voulez vraiment quelque chose. Ah mais attendez, il y a des choses qui sont, je veux bien les coïncidences, mais là ce n'est pas une coïncidence, par exemple « non-respect des règles du PLU relative à la zone UA ou UD », c'est la même chose qui est marquée sur les deux. Le seul problème c'est que la zone UA ou UD n'existe pas, c'est AU, donc je veux bien qu'on inverse par erreur mais sur les deux, c'est troublant. « Mais la réalisation du projet nécessite une mise en compatibilité du PLU, permettant de classer la zone en UA », c'est AU, « (centre urbain à caractère principal d'hectares du centre du village). Le maître d'ouvrage a proposé une modification du PLU pour un reclassement en zone UD et précise d'ailleurs que cette notification a été amorcée en accord avec la commune. » Donc, déjà il y a des erreurs là-dessus, mais c'est pareil sur l'autre. Donc comment on peut se tromper sur des choses, deux fois ? Attendez, ce n'est pas fini,

Monsieur Vigouroux : C'est quoi le recours que vous lisez ?

Monsieur le Maire : « La logique commande donc que le permis pour construire les 130 logements représentant au maximum 205 nouveaux habitants sur cet espace soit accordé sur des bases règlementaires de la zone UA au minima UD. »

Monsieur Vigouroux : C'est ce qu'il y a marqué sur l'OAP.

Monsieur le Maire : Oui mais par contre les mêmes adjectifs, les mêmes virgules, les mêmes points, et surtout les mêmes erreurs.

Monsieur Vigouroux : Ce sont les directives de l'OAP, je suis désolé.

Monsieur le Maire : Il y a l'un et l'autre c'est fait par le cabinet Lanzarone

Monsieur Vigouroux : Le cabinet quoi ? Lequel ? Lanzarone ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est celui que vous connaissez

Monsieur Vigouroux : Qui est un avocat de la Mairie tiens, c'est marrant c'est un avocat de la Mairie ça. Lanzarone c'est celui qui est intervenu sur l'école de musique, oh comme c'est bizarre ? Vous n'êtes quand même pas allé jusqu'à faire un faux ? Vous n'êtes quand même pas allé jusqu'à faire un faux à un avocat de la mairie ? Attendez ne me dites pas ça ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas celui qui est intervenu contre nous ? Il n'est pas de la mairie je crois qu'il était de la partie adverse ?

Monsieur Vigouroux : Ah non il était pour vous, il était pour vous je suis désolé. Vous n'êtes pas allé jusque-là ? Il ne faut pas exagérer.

Monsieur le Maire : Alors c'est vrai que je bloque mes projets intentionnellement. Par contre, je tiens à ce qu'il soit marqué que Monsieur Vigouroux...

Monsieur Vigouroux : Que vous mentez. Vous pouvez le dire.

Monsieur le Maire : A dit que je mentais. Que j'avais fait des faux, chose très grave vis-à-vis d'un Maire, mais ce n'est pas la première fois que vous lancez des calomnies, ce n'est pas la première fois.

Monsieur Vigouroux : Mais c'est vous, vous mentez, dites qu'ils sont identiques, c'est faux.

Monsieur le Maire : Ecoutez, vous avez déjà essayé d'utiliser ma mère en fin de vie pour faire de la politique.

Monsieur Vigouroux : C'est totalement faux, vous mentez, vous pouvez l'inscrire ça, je le dis, clairement, vous mentez, vous êtes un menteur, clairement, c'est très clair.

Monsieur le Maire : C'est enregistré, comme quoi vous accusez...

Monsieur Vigouroux : Donnez-moi le document et je vous le prouverai.

Monsieur le Maire : La dernière fois que vous avez menti, on vous a fait écouter ce que vous avez dit et vous dites ce n'est pas moi.

Monsieur Vigouroux : Et j'avais raison, ne vous en déplaie j'avais raison.

Monsieur le Maire : D'ailleurs vous avez perdu beaucoup de crédibilité là-dessus. Alors, les trois millions d'emprunt...

Monsieur Vigouroux : Je continue les questions.

Monsieur le Maire : Je rappelle, il y a eu, en dépenses...

Monsieur Vigouroux : Vous permettez que je continue les questions ?

Monsieur le Maire : Non je ne permets plus.

Monsieur Vigouroux : Ce sont les questions...

Monsieur le Maire : Non je suis un menteur, vous arrêtez maintenant.

Monsieur Vigouroux : C'est nous qui les posons ces questions.

Monsieur le Maire : SAMOP 52 000 €, analyses techniques du marché Veritas, 4 500 €, études G1/G2, 7000 €, études hydraulique Ingerop 25 000 €, indemnisation des candidats, 216 000 €, ATMO BETEM pass conception, 49 500 €, contrôle technique des CRA, phase conception, 7 000 €, SP ASCO phase conception, 1000 €, APS, 163 000 €, APD, 224 500 €, permis de construire, 80 000 €, PRO, 97 000 €, avance obligatoire, 314 000 €, ce qui nous fait une dépense de 1 240 000 € à laquelle il faut ajouter 1 600 000 du terrain et la redevance des fouilles archéologiques préventives 43 000 €, soit, ça fait, 2 883 500 €, on est loin de ce que vous sortez.

Monsieur Vigouroux : C'est faux ce que vous dites.

Monsieur le Maire : Comme quoi on n'a pas fait une seule dépense mais on a utilisé de l'argent à d'autres fins. Vous l'avez même dit en début de séance, au receveur mais là c'est vrai, c'est faux, vous ne l'avez pas dit, comme d'habitude.

Monsieur Vigouroux : Vous avez acheté un terrain 1 600 000 € qui concerne l'école, ce qui était prévu pour l'EHPAD, et ce qui concerne les logements. 1 600 000 €. Quel est le prorata pour l'école ? Et donnez-moi le grand livre des comptes.

Monsieur le Maire : Il est vrai que si vous devez construire sur un terrain de 4 000 m² une maison qui fait 500 m² au sol, vous n'achetez au propriétaire du terrain que 500 m². Vous n'achetez pas le terrain. Arrêtez. Même un enfant peut comprendre.

Monsieur Vigouroux : Je parle d'un amortissement du prix. Même un enfant ? Je comprends très bien, 1 600 000 pour je ne sais combien... (inaudible) dont un que vous revendez 5 000 000 d'euros, ok ? N'essayez pas de nous embobiner, vous avez encaissé cet emprunt.

Monsieur le Maire : Vous comprenez votre logique. Ecoutez, arrêtez. Le fait de dire, on ne peut pas acheter le terrain par ce qu'on ne devrait utiliser que ça. Il faut arrêter, bon. L'ordre du jour étant épuisé, je remercie, je n'ai pas compris ce qu'elle a dit ? Bien. Je remercie les participants du public, je remercie le Conseil Municipal, et par avance je souhaite de bonnes vacances pour ceux qui vont en prendre. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, je remercie les participants, le public, le Conseil Municipal et par avance, je souhaite de bonnes vacances à ceux qui vont en prendre. La séance est levée.

Secrétaire de séance
Dominique VALDIS-VALERA

Monsieur le Maire
Philippe ARDHUIN

